



Conseil Municipal du 10 avril 2015
Convoqué le 3 avril 2015

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA- Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET - Michel DEBEVE - Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE –Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY - Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

Excusés : M. Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) - M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca)

Absent : M. Norbert SARPAUX

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H05.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Dominique HERVET** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité.

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire : « Vous avez reçu avec le document de synthèse et l'ordre du jour, le procès verbal de la séance du conseil municipal qui s'était tenu le 20 février 2015, est ce qu'il y a des observations, rectifications, sur le contenu et la manière dont ce procès-verbal a été rédigé ? »

Monsieur Chantreau : « Simplement à l'ordre du jour de la convocation, il y a une faute de frappe. C'est juste pour le côté pratique pour le secrétariat. Il est indiqué projet de « réaménagement » au lieu de « réaménagement ». Je préfère l'indiquer. »

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 février 2015 est adopté à l'unanimité.

II - QUESTIONS MISES EN DELIBERATION

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – PROGRAMME 2015 PROJET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRAVAUX DE TROTTOIRS ET VOIRIES - PROJET 1. SECTEUR PLACE DOMISSE ET RUE JAURÈS – PROJET 2. SECTEUR POURTOUR DE L'ÉGLISE ET RUE WAMBROUCK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de restructuration du centre ville a fait l'objet d'une étude menée dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) et financée à hauteur de 80% par le Conseil Général. Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement formé de l'agence Canopée et du cabinet Ingéo de manière à permettre la mise en œuvre des préconisations d'aménagement qui ressortent des conclusions de l'étude.

Les enjeux de l'opération globale sont les suivants :

- Obligation de délocaliser le marché hebdomadaire le vendredi matin sur la place Fogt avec mise aux normes européennes et espace dédié au stationnement le reste du temps – Traitement de la rue des 3 sœurs Fogt.
- Requalification de l'espace « Distri Chauffage » (ancienne friche commerciale) en aire de stationnement.

- L'optimisation du stationnement situé sur le parking rue du Bicentenaire et formalisation de quais bus pour la desserte des collégiens.
- Relocalisation des terminus Bus pour les lignes régulières du Conseil Général (Arc en Ciel)
- Création et/ou formalisation de poches de stationnement rue Patoux
- Traitement du pourtour de l'église et de la rue Wambrouck du fait de l'obligation d'une desserte à créer pour les livraisons des commerces et les transports de fonds et de la modification du sens de circulation contrainte par l'arrivée du BHNS
- Traitement d'une partie de la place Domisse et de la rue Jaurès du fait de la modification du sens de circulation contrainte par l'arrivée du BHNS et le mauvais état général de la voirie.

Le montant du projet global HT est évalué à **2 941 870 €**.

Au regard du montant conséquent de l'opération, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'identifier deux secteurs à traiter dans la continuité des travaux menés sur la Place Jaurès par le SMTD :

- Le premier secteur est celui relatif à la place Domisse et la rue Jaurès, dont le montant des travaux s'élève à **554 915€ HT**.

- Le second secteur est celui relatif au pourtour de l'église et à la rue Wambrouck dont le montant des travaux s'élève à **600 380€ HT**.

Considérant que les projets sont conformes à la circulaire préfectorale du 6 février 2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2015.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal :

- Qu'il approuve les projets

« Réaménagement du centre Bourg – travaux de trottoirs et voiries – secteur Place Domisse et rue Jaurès »
et

« Réaménagement du centre Bourg - travaux de trottoirs et voiries – secteur Pourtour de l'église et rue Wambrouck »

- Qu'il l'autorise à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R 2015
- Qu'il l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Monsieur le Maire précise que les financements seront assurés comme suit :

Montant hors taxes de l'opération secteur Place Domisse/rue Jaurès : 554 915 EUROS

SUBVENTION DEPARTEMENT (sollicitée)	7 %	soit	38 897,00	EUROS
Demande DETR (ETAT)	25 %	soit	138 728,00	EUROS
AUTOFINANCEMENT :	68 %	soit	377 290,00	EUROS

Montant hors taxes de l'opération secteur Pourtour de l'église/rue Wambrouck : 600 380 EUROS

SUBVENTION DEPARTEMENT (sollicitée)	7 %	soit	42 026,00	EUROS
Demande DETR (ETAT)	25 %	soit	150 095,00	EUROS
AUTOFINANCEMENT :	68 %	soit	408 259,00	EUROS

Monsieur le Maire : « Bien évidemment la commission des travaux dans ses prochaines séances aura à se pencher sur le détail de ces opérations techniques. Le but étant de désenclaver la voie de la rue Jaurès, qui part de l'ancien café de la mairie jusqu'à l'église, et qui dessert, comme je l'ai dit en préambule, les livraisons de la Strada, le distributeur automatique de billets, la clientèle pour le Crédit Agricole, l'auto école, l'église... Etant entendu que les véhicules transporteurs de fonds qui approvisionnent le distributeur de billets, ou qui approvisionnent la banque, n'ont pas le droit ni de faire demi-tour ni de faire marche-arrière. C'est toujours le principe de la marche en avant. Il faudra donc que ces véhicules tournent après l'auto-école (ancien café du commerce) ce qui oblige à aménager le pourtour de l'église, c'est-à-dire cette voie en schistes qui mène entre la maison paroissiale et le commissariat d'une part, mais aussi revoir la disposition du parking qu'il y a autour de l'église depuis le commissariat, ce croissant qui s'appuie sur l'arrière de l'église et qui fait face au cinéma et au café le Memphis.

Quant à la place Domisse, elle aura besoin d'être réaménagée, dans la mesure où l'on doit inverser le sens de la rue Wambrouck. Les véhicules vont pénétrer par le Memphis et sortir par la place Domisse, alors qu'actuellement

c'était l'inverse, si bien que lorsqu'on arrivera place Domisse pour tourner à gauche et redescendre ainsi la rue Jaurès vers le parking, la mairie etc., il faudra réorganiser tout cet espace où il y a le kiosque, le buste, pour permettre une giration facile des véhicules, quels qu'ils soient, véhicules légers, de tourisme, ou utilitaires type camionnettes, fourgonnettes... La commission des travaux se penchera sur la validation des plans qui formaliseront ces différents aménagements, qui sont importants et qui vont réorganiser ou révolutionner un petit peu les sens de circulation et les circuits auxquels les Anichois devront s'habituer, ce qu'ils ont commencé à faire avec la voirie qui a été ouverte il y a dix jours, le long de l'ancien café Boivin, le Crédit du nord, jusqu'à la bibliothèque et la rue Gambetta. Voilà donc pour ce dossier important, DETR, que nous allons, si vous en êtes d'accord, finir de constituer parce que les services l'ont déjà bien préparé, et je les en remercie, de façon à transmettre la demande de subvention auprès des institutions que sont l'Etat et le Département. Le Département étant maintenant stabilisé puisque les élections ont eu lieu, on a des interlocuteurs, un organigramme, un président, des vice-présidents, des services, des fonctionnaires, avec qui on peut discuter, de ces deux dossiers importants. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

B. SERVICE FINANCIER

1. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – PROGRAMMATION 2015 - NOS QUARTIERS D'ÉTÉ

Dans le cadre du contrat unique d'agglomération, l'association LAPAGE porte le dispositif « quartiers d'été 2015 ». L'action permet de concevoir un moment de détente pour une population qui n'a pas les moyens de s'évader pendant la période estivale et de développer la prise d'initiative des habitants.

Le coût total de l'action s'élève à **5 000€**. Celle-ci peut être financée par le Conseil Régional à hauteur de **3 000€** et sur fonds propres de l'association.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **1 500 euros**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de **1 500€** à l'association LAPAGE.

Monsieur le Maire : « Beaucoup d'entre vous ont participé, ou participeront, à cette grande kermesse qui se déroule dans les locaux et dans ce magnifique parc de verdure de l'association LAPAGE. Elle ramène beaucoup de monde, elle intéresse les enfants et les petits enfants eu égard aux jeux, aux stands, à la petite restauration, de l'espace agréable et intéressant, je l'ai vécu et beaucoup d'entre vous également. C'est un lieu et une occasion de sains et agréables divertissements et c'est de l'argent qui est vraiment bien dispensé et dépensé pour le loisir de nos jeunes. »

Monsieur Chantreau : « Comme d'habitude je ne participe pas au vote des subventions versées à Alapage. »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, puisque tu fais partie de l'exécutif. »

M. Jean-Louis CHANTREAU vice-président de l'association Lapage ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – M. Michel MEURDESIOIF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – PROGRAMMATION 2015 - ACTION « AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE COLLECTIF POUR LES HABITANTS DU CHAMP DE LA NATION »

Monsieur le Maire propose la mise en place de l'action « Aménagement d'un espace collectif pour les habitants du Champ de la Nation ». Cette action est éligible dans le cadre de la programmation du Contrat Unique

d'Agglomération et elle est de nature à permettre la création d'un lieu de vie et d'expression des habitants issus des quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle accepte la mise en œuvre de cette action pour l'année 2015 dont le coût est estimé à **57 791€**,
- qu'elle s'engage à la financer pour moitié
- qu'elle l'autorise à solliciter la participation du Conseil Régional à hauteur de 50% soit **28 895€**

Monsieur le Maire : « Il s'agit tout simplement du transfert de bungalows que nous avons achetés, et qui vont être, dans les prochaines semaines, transportés derrière les bungalows du club house du club de foot (Sporting Club Anichois), ces bungalows accueillant le deuxième club de boulistes, qui avait du mal à cohabiter avec le club existant rue Fendali, pour des questions de personnes ou autres que je n'ai pas à évoquer, mais que vous connaissez. Notre souci, à nous élus, c'est de permettre à des gens qui ont la passion du jeu de boules, de pouvoir l'exercer. Malheureusement, deux associations se sont créées à la suite d'une scission, je ne porte aucun commentaire, sauf à encourager ces deux associations et les licenciés qui y adhèrent, à exercer leur passion. Je ne peux que me réjouir, en tant que Maire, avec vous, et en tant qu'habitant du Champ de la Nation, de créer cette société de boulistes et de la transférer sur le Champ de la Nation, qui avait besoin d'une vie associative, de loisirs, avec des retraités, des jeunes, il y a même des femmes. C'est avec plaisir que, indépendamment du foot, on pourra voir les boulistes partager leur passion sur un espace communal dédié aux loisirs, aux divertissements et j'espère que les retraités et passionnés de boules du Champ de la Nation adhéreront et feront vivre ce second club de boules, ce qui n'est pas de trop dans une ville de 10 000 habitants, et c'est fort bien que ce soit au Champ de la Nation, qui, jusqu'à présent, n'avait qu'une association d'insertion, la SABED, et le club de foot. Mais on ne peut pas dire que le foot soit une association de quartier Champ de la Nation. Voilà, on redonne un petit peu vie, un peu d'oxygène au Champ de la Nation qui est un quartier que nous aimons bien puisque nous sommes plusieurs à y habiter, qui a subi un relookage complet avec les opérations de l'ANRU, engagées par mon prédécesseur et l'équipe de la majorité à l'époque, et puis avec le rachat du Shopi pour en faire un espace de fêtes, de culture et d'animations. On ramène une association de loisirs et de détente, voilà, c'est bien, la ville, les élus, participent à un renouveau, une autre dynamique du quartier du Champ de la Nation au bénéfice des gens qui y habitent. »

Madame Hary : « On parle du Champ de la Nation, de l'Archevêque, quand pensera-t-on à la cité HLM, les jeunes du quartier s'interrogent : « Pourquoi pas nous », il ne faudrait pas l'oublier. Pourront-ils aller sur le terrain dont il est question ? »

Monsieur le Maire : « Rien n'empêchera les passionnés de jeux de boules d'aller s'entraîner sur les Navarres. Rassurez-vous, on va bientôt parler de votre quartier Renée, c'est la verrerie d'En-Haut, c'est notre quartier de jeunesse. Un élu s'occupe de tous les quartiers et j'espère que les boulistes qui jouent par passion, derrière les garages, dans des conditions pas toujours faciles iront volontiers jouer aux Navarres. Il n'y a pas de racisme dans ce domaine, surtout pas et sûrement pas ! »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour ce beau projet que nous aurons le plaisir d'aller inaugurer cet été ou cet automne. C'est toujours un plaisir pour les élus de voir vivre une nouvelle association dans un quartier qui en manquait un peu. »

3. CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – ACTION ATELIERS LOISIRS ET CRÉATIONS

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Accès à l'emploi et développement économique », l'association LAPAGE met en œuvre un atelier de Loisirs et Créations, Vie Sociale et quotidienne.

Le coût total de l'action s'élève à **31 000€**. Celle-ci peut être financée par l'ACSE (agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) à hauteur de **8 000€**, par le Conseil Départemental à hauteur de **12 000€** et sur fonds propres de l'association.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **8 000 euros**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de **8 000 €** à l'association LAPAGE.

M. Jean-Louis CHANTREAU vice-président de l'association Lapage ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARCZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

4. CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE- « PÔLE PARENTALITÉ »

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Lien social », l'association LAPAGE met en œuvre une action « Pôle Parentalité » afin de permettre l'expression, la réassurance et l'échange entre parents grâce au groupe de parole de parents, d'apporter des connaissances aux parents sur des thématiques de la vie quotidienne par le biais des ateliers des parents et d'apporter également un soutien psychologique individualisé aux familles en situation de détresse parentale.

Le coût de l'action s'élève à **14 000 €**. Celle-ci peut être financée par l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) à hauteur de **3 000 euros**, l'ADECAF **6 050€**, le Conseil Départemental à hauteur de **1 950€**.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **3 000€**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de **3 000€** à l'association LAPAGE

M. Jean-Louis CHANTREAU vice-président de l'association Lapage ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARCZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

5. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire : « Nous avons fini avec les actions qui relèvent de la cohésion sociale. Nous poursuivons toujours le « menu » financier de ce soir, avec la parole à Jean Claude Denis, qui, en sa qualité d'adjoint aux finances, va essayer de vous éclairer et de commenter les chiffres du budget 2015, qui je le rappelle, vont traduire réellement l'action politique des élus au travers des engagements, des programmes, des opérations, d'investissements. Les commentaires sont en direction des élus, qui ont eu les documents et dont je suis convaincu qu'ils les ont étudiés précieusement, mais aussi pour le public que je remercie de s'intéresser aux travaux du conseil municipal, Jean Claude Denis a la parole en commençant par la reprise des résultats de l'exercice clos 2014. »

Monsieur Denis : « Merci Monsieur le Maire. Souvenez-vous, lors de la dernière réunion de conseil relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires, je vous avais déjà présenté ces chiffres là, qui étaient connus et que je vous rappelle : L'exercice 2014 s'est soldé sur :

-un excédent de fonctionnement de l'exercice d'un montant de **1 078 464,90€**

-un excédent d'investissement d'un montant de **728 249,00€**

Les résultats cumulés (auxquels on ajoute les reports des exercices précédents) de l'exercice 2014 sont les suivants :

-un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 456 249,92€**

-un excédent d'investissement d'un montant de **562 643,87€**

Pour le report de ces chiffres, en investissement, il faut tenir compte des restes à réaliser, dépenses et recettes, que je vous avais présentés lors du débat d'orientations budgétaires également, qui se chiffraient à un déficit de financement d'**1 900 000€** environ. Ce qui fait que, tenant compte de ces restes à réaliser recette, le déficit cumulé d'investissement s'élève donc à **1 337 966,13€**. »

Monsieur le Maire propose de couvrir le déficit cumulé d'investissement d'un montant de **1 337 966,13€** au compte 1068 et d'affecter la somme de **2 118 283,79€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur Denis : « Cette reprise anticipée est due au fait que l'on n'a pas encore voté le compte administratif ni le compte de gestion, ce que l'on fera au cours du mois de mai. Mais on a la possibilité de reprendre par anticipation ces résultats. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

6. PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

Il est précisé que le budget est voté :

-en fonctionnement par nature au niveau du chapitre

-en investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »

Auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995.

En investissement le budget s'équilibre à la somme de 14 197 380€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

16 : Remboursement d'emprunts : **569 080€**

20 : Frais d'études : **45 540€**

204 : subvention d'équipement versée à la CCCO pour étude de programmation urbaine : **12 000€**

21 : Immobilisations corporelles (achat de terrains et immeubles confiés à l'établissement Public Foncier - plantations) : **1 331 725€** (dont délégation SMTD travaux paysagers **444 000€**)

27 : Autres immobilisations financières (prêt au personnel) : **8 000€**

020 : dépenses imprévues : **87 435€**

040 : travaux en régie et subventions transférables : **26 320€**

041 : Récupération des avances forfaitaires pour les travaux Quévy : **76 940€**

Opérations d'Equipement : **12 040 340€** (dont délégation SMTD **3 624 450€** - Travaux FDAN **2 496 390€**- Ecole Quévy : **2 248 440€**)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 : Dotations fonds divers (FCTVA, Taxe Locale d'Equipement, Taxe d'aménagement) : **259 040€**

13 : Subventions d'investissement : **5 460 430€** (dont **2 009 715€** pour école Quévy et **3 080 000€** pour délégation SMTD)

16 Emprunts : **4 800 000€** (**1 500 000€** report emprunt CDC pour FDAN- **1 000 000€** Emprunt relais pour couvrir la TVA des travaux du SMTD - **2 300 000€** Emprunt 2015)

024 : Produit des cessions d'immobilisations : **80 700€**

27 : Autres immobilisations financières (rbt prêt par le personnel) : **1 235€**

040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **218 425€** (28 : Amortissement des immobilisations : **207 035€** ; Intérêts capitalisés : **11 390€**)

041 : Récupération des avances forfaitaires pour les travaux Quévy : **76 940€**

021 : Virement de la section de fonctionnement : **1 400 000€**

1068 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 : **1 337 966,13€**

001 : Excédent d'investissement reporté : **562 643,87€**

En FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 12 994 428,79€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Charges à caractère général : **2 857 100€**
012 : Charges de personnel : **5 942 650€**
022 : dépenses imprévues : **255 053,70€**
65 : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : **1 860 095€**
66 : Charges financières : **427 525,09€**
67 : Charges exceptionnelles : **33 580€** (bourses et prix, charges exceptionnelles, titres annulés sur exercices antérieurs, subventions aux personnes de droit privé dans le cadre du Fisac)
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **218 425€** (68 : dotations aux amortissements : **207 035€** et intérêts capitalisés : **11 390€**)
023 : Virement à la section d'investissement : **1 400 000€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 : Produits des services du domaine : **348 655€**
73 : Impôts et taxes : **5 061 059€**
74 : Dotations, subventions, participations : **5 296 806€**
75 : Autres produits de gestion courante : **112 545€**
76 : Produits financiers : **70€**
042 : Opérations d'ordre entre sections : **26 320€** (subventions transférées en investissement : **7 770€** et travaux en régie : **18 550€**)
77 : Remboursement de sinistres : **3 445€**
013 : Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : **27 245€**
002 : Excédent reporté : **2 118 283,79€**

Monsieur Denis : « Lors du débat d'orientations budgétaires, souvenez-vous, je vous avais présenté des chiffres qui étaient basés sur des estimations de dotations, puisqu'on n'avait pas les chiffres définitifs. Nous n'avions que des estimations et des indications de baisses ou d'augmentations. Nous avons donc été très prudents dans la présentation de ce budget, et le budget, en section de fonctionnement était, à peu de choses près, équivalent à celui de l'exercice précédent (à 50 000€ près, cela reprenait les mêmes chiffres que l'exercice précédent). Lors de la commission des finances, j'avais donc présenté un budget avec ces chiffres approximatifs, estimés, et bien sûr, le lendemain de la commission des finances, nous avons eu les chiffres définitifs, d'où cette modification dans le total par rapport à cette commission, et la dotation globale de fonctionnement, que nous avions estimée à **1 650 000€** a été ramenée à **1 521 125€**.

Cette DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2015, a baissé de 12.60% par rapport aux chiffres de 2014. Nous avons donc perdu **180 000€**.

Par contre sur la Dotation de Solidarité Urbaine, c'est la baisse de la DGF qui permet de gonfler cette DSU, elle est en augmentation de 21,28%, avec un chiffre de **2 419 354€** alors que l'année dernière nous n'avions encaissé que **1 994 927€** (21% d'augmentation sur ce chiffre). Comme nous n'avions prévu que **1 826 120€** sur le projet de budget, nous avons donc **464 355€** à ajouter en recettes de fonctionnement par rapport aux chiffres annoncés en commission des finances. Nous l'avons donc inscrit comme suit : **64 355€** laissés à la section de fonctionnement comme dépenses imprévues et **400 000€** pour transfert à la section d'investissement pour financer les travaux, ce qui augmente les recettes de fonctionnement de **400 000€**, permet de diminuer la masse des emprunts de **200 000€** en recettes, et d'augmenter les dépenses destinées à l'établissement public foncier de **200 000€**, en dépenses de fonctionnement. Plus **200 000€** en dépenses, moins **200 000€** en recettes, ça fait les **400 000€** que l'on récupère par ce transfert de la section de fonctionnement. Cette petite mise au point étant faite, nous en arrivons à ce budget primitif, qui s'élève, en section de fonctionnement, à la somme de **12 994 428,79€**. Ce budget a été très serré, on s'est basés sur les chiffres de l'année précédente, on n'y a augmenté que ce qui était nécessaire au niveau des contingents, des salaires avec les augmentations légales, avec les remplacements de personnels qui partent en retraite, avec l'augmentation des cinq points, etc. On est restés dans les mêmes volumes de dépenses que l'année précédente. Le détail vous l'avez eu lors de la commission des finances et lors du budget qui vous a été remis, donc je vais m'arrêter aux grands chiffres. Les charges à caractère général sont à hauteur de **2 857 100€**. L'année dernière c'était **2 782 000€**. En charges de personnels, **5 942 650€** ; l'année

dernière on était à **5 720 000€**. Au compte 65 : Les autres charges : **1 860 095€**, l'année dernière on était à **1 788 640€**, ce qui donne un total de dépenses de gestion courante de **10 859 000€**. L'année dernière on était à **10 289 000€**.

Pour le chapitre charges financières, ça c'est la somme exacte ; le remboursement des intérêts : **427 525,09€**, les charges exceptionnelles : **33 580€**, et les dépenses imprévues, vu l'augmentation de **64 355€**, sont arrêtées au chiffre de **255 053,70€**. A ce total de dépenses réelles, on ajoute les dépenses d'ordre, qui sont le virement à la section d'investissement à hauteur de **1 400 000€**, l'année dernière on était à **1 488 000€**. Les opérations d'ordre entre sections à **218 425€**, l'année dernière on était à **244 685€**, ce qui fait donc un total de dépenses de fonctionnement cumulé de **12 994 428,79€**. L'année dernière on était à **12 582 000€**.

Pour les recettes de fonctionnement, même chiffre bien-sûr, **12 994 428,79€**.

Les recettes de fonctionnement, c'est l'essentiel de ce budget puisque c'est avec ces chiffres-là que l'on permet d'approvisionner tous les comptes de dépenses qui servent à assurer le service public et qui dégagent un excédent pour financer l'investissement. Pour ces recettes de fonctionnement, je vous le rappelle, il y a trois parties différentes : les impôts locaux (1/3 environ), les dotations et participations de l'état (1/3 également), et les dépenses autres, le dernier tiers.

Pour ce qui est des impôts locaux, nous avons eu la feuille de notification, nous sommes dans les mêmes chiffres, à peu de choses près. Je vous rappelle que l'état avait décidé l'augmentation des bases de 0,9%, on est à 1,1% d'augmentation par rapport à l'année dernière, donc en plus des augmentations des bases, de 0,9%, il y a eu quelques nouvelles bases créées. Je vous rappelle, et on en avait discuté lors du débat d'orientations budgétaires, que les taux d'imposition ne changent pas. Nous restons pour la taxe d'habitation à 24,59%, pour la taxe foncière bâtie à 29,78% et pour la taxe foncière non bâtie à 62,82%. Taux d'imposition inchangé. Pour les produits financiers, les participations de l'état, c'est surtout la DGF et La DSU, je vous les ai citées tout à l'heure : - 12.60% pour la DGF + 21,28% pour la DSU. Et enfin les opérations d'ordre et les autres recettes, qui sont équivalentes à celles de l'année dernière.

Ces chiffres faisant **10 876 145€**, ajoutés à l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent **2 118 000€**, atteignent le total équivalent à celui des dépenses de **12 994 428,79€**. Voilà pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, nous arrivons à un total cumulé de **14 197 380€**. Dans ces dépenses d'investissement, il y a le remboursement en capital des emprunts, des frais d'études à hauteur de **45 540€**, des subventions d'équipement versées à Cœur d'Ostrevent pour l'étude de la programmation urbaine à hauteur de **12 000€**, et les gros programmes de travaux qui sont essentiellement le programme ANRU avec, on l'espère, la fin des travaux de l'école Quévy et des travaux du Champ de la Nation, pour la fin de cette année. Nous espérons également dans le même ordre d'idée la fin des travaux du SMTD pour cette fin d'année, puisqu'à priori le SMTD prévoit de faire une inauguration le 24 décembre, avec des bus habillés en Père Noël. Donc, d'ici la fin de l'année, ces gros, ces énormes travaux pour la ville d'Aniche, travaux qui sont le chantier du siècle pour Aniche vu les millions qui ont été mis dans ces travaux là, donc à la fin de l'année on aura une autre vision de la ville d'Aniche.

Les travaux du Champ de la Nation étant terminés, il faudra que l'on mette en route dès cette année, dès le deuxième semestre, les travaux du FDAN, travaux qui sont estimés à **2 500 000€** pour la réfection de la place Fogt, de Distri, des rues Gogt et du Bicentenaire, du pourtour de l'église, de la place Domisse et de la rue Jaurès. Ces travaux sont financés dans ce cadre là, on a prévu également en dépenses d'investissement deux grosses sommes sur lesquelles je vais m'étendre un peu... C'est **1 000 000€** pour le bâtiment ex-Shopi, pour lequel nous allons faire une étude, pour voir dans quelles conditions on peut l'aménager, ce qu'on peut en faire, et commencer les travaux correspondants, sachant qu'on ne dépensera certainement pas tout ce million sur l'année.

Autre gros chantier, ce sera les travaux de voirie. On a prévu **1 000 000€** de travaux de voirie sur cette année. Souvenez-vous que l'on avait fait une étude là aussi sur les réfections des voiries et qu'on était arrivés à un plan pluriannuel sur 8 ans où on pouvait réaliser **800 000€** de travaux chaque année. Mais ce plan est un peu chamboulé avec les travaux du SMTD et tous les dégâts que les engins de voirie peuvent faire à notre réseau routier dans les rues qui sont attenantes au chantier. Les priorités de travaux de voiries vont devoir être revues, et il faudra attendre que les travaux du SMTD soient terminés pour refaire un point sur ces sujets là et les travaux de réfection de voiries ne seraient donc effectifs qu'en 2016.

Un autre gros programme qui a été prévu dans ces dépenses d'investissement, c'est le terrain synthétique au complexe sportif des Navarres, qui s'élèverait à **554 000€**, subventionné éventuellement à hauteur de 55 à 60%. Le dossier a été mis en route, on a appris que ça rentrait dans les programmes de financement, encore faut-il qu'on affine le projet, et, si les financeurs sont d'accord pour abonder ce projet là, on fera ce programme là sans doute l'année prochaine. On l'a inscrit au budget pour mettre en route toute la procédure.

Il y a aussi un gros programme, à hauteur de **4 000 000€** de dépenses pour **3 000 000€** de recettes, ce sont les dépenses pour compte de tiers faites par le SMTD. Le SMTD réalise pour la commune des travaux concernant l'éclairage public, le mobilier urbain, la voie montante sur l'emprise SNCF, voie routière qui ne concerne que la commune, et qui est donc à sa charge, qui va de la rue Gambetta à la rue d'Artois, ainsi que les parkings qui vont être restitués à la commune etc. Comme le SMTD n'a pas vocation à récupérer la TVA, le SMTD fait payer à la ville le montant de ses factures spécifiques TTC et nous rembourse le HT, ce qui fait que l'on va devoir avancer le montant de la TVA, c'est-à-dire payer **4 000 000€** récupérer **3 000 000€** donc on a **1 000 000€** de TVA à payer au SMTD, et ce million on le récupèrera par le fonds de compensation de la TVA, deux ans après l'avoir payé. Voilà donc exposées les grosses dépenses.

Au niveau des recettes, on a prévu toutes les subventions qu'il est possible d'obtenir, dont celles concernant le terrain synthétique, mais je vous le répète, à condition que le programme soit accepté par les financeurs ; et on a prévu **5 000 000€** d'emprunts. Sur ces **5 000 000€** d'emprunts, il y a **1 500 000€** qui concernent les travaux du FDAN, c'est donc un emprunt qui était inscrit dans les restes à réaliser, et qui vient donc de l'équipe précédente. Il va être encaissé au cours du 2^{ème} semestre de cette année, et on ne commencera à le rembourser qu'à partir de 2016. Pourquoi cette gymnastique comptable ? C'est parce qu'en 2016 ce fameux emprunt basé sur le franc suisse, qui nous coûte très cher, puisqu'on va devoir provisionner **59 000€** de frais de perte de change cette année arrive à échéance, ce qui va nous libérer à peu près **200 000€** d'annuités en moins à rembourser on pourra compenser éventuellement, si le besoin s'en fait sentir, par d'autres emprunts, étant donné que les taux actuels sont très faibles. Donc **1 500 000€** sur ces **4 800 000€** d'emprunts, plus **1 000 000€** concernant la TVA, que l'on avance par un emprunt à court terme sur deux ans, que l'on remboursera in fine lorsque le fonds de compensation de la TVA nous sera reversé. Et enfin il reste **2 300 000€** d'emprunts, que l'on ne réalisera que dans la mesure où on aura fait les dépenses correspondantes.

L'équilibre général des dépenses et recettes d'investissement s'établit à **14 197 380€**.

C'est un budget volontariste, mais très serré, surtout en fonctionnement, partant du fait que l'avenir d'Aniche se fait par l'investissement et non par le fonctionnement. Le fonctionnement c'est mieux servir la population par les services municipaux, et on fait en sorte d'améliorer leur situation et de mettre tout en œuvre pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions, pour restituer un meilleur service, mais l'avenir des Anichois, c'est bien l'investissement qui va le créer d'où ces dépenses importantes. »

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Claude sur toutes ces précisions qui ont déjà été abondamment commentées et expliquées en commission des finances. Y a-t-il des interventions, observations, remarques sur la présentation de ce budget ? »

Monsieur Chantreau : « Merci Monsieur le Maire. Je vais reprendre quelques chiffres que Monsieur Denis a énoncés. Il est vrai l'investissement s'équilibre à 14 000 000€. Les grandes lignes de dépenses d'investissement 2015, représentent la continuité de la programmation du plan pluriannuel de travaux mis en place en 2013. C'est-à-dire :

- La Rénovation Urbaine, la Construction de l'école Maxime Quévy : nous sommes à 50% du budget.
- L'aménagement de la place Fogt, ses alentours, le pourtour de l'Eglise, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, et divers travaux de voiries pour un montant de **3 600 000€**, comme vous l'avez dit.
- Le portage Etablissement Public Foncier (terrain Coenmans rue Delforge), l'ancien hôtel Boivin et diverses acquisitions, pour **637 000** euros.
- La rénovation de la piscine qui était prévue en 2013 pour **6 000 000** d'euros est sortie du budget, pour le transfert du dossier à la CCCO, en souhaitant que les études aboutissent, et que la prise en charge des travaux de rénovation des trois piscines se trouvant sur le territoire de la CCCO (Hornaing, Somain, Aniche), puisse se réaliser.

Ce qui est nouveau dans le budget, en investissement, ce sont les bungalows et terrains, pour une des sociétés de pétanque à hauteur de **92 000** euros, si je ne me trompe pas.

Au conseil Municipal du 26 septembre 2014, on avait mis **28 000€**, au conseil Municipal du 04 décembre 2014, **22 000€**. Et à ce conseil d'aujourd'hui : **50 000** euros.

- Le transfert de la bibliothèque Municipale au Local Commun Résidentiel Marie Curie pour un coût de **15 000€**.
- Les travaux d'aménagement en salle de réception de l'ancien SHOPI du Champ de la Nation pour **1 000 000€**.
- Les vestiaires de la salle de boxe **81 000** euros.

- La convention du SMTD et de la ville pour travaux compte de tiers pour **4 000 000** d'euros.

Je rappelle que j'avais fait la remarque au Conseil Municipal du 20 février, lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, comme quoi cette convention n'était pas inscrite. Monsieur l'adjoint aux finances m'avait dit que j'étais sourd, il m'avait même dit que j'avais du cerfeuil dans les oreilles (j'ai pris ça pour une boutade), je vois bien que je ne me trompais pas, et que j'avais raison ! Il y a également le plan de boisement qu'il ne faut pas oublier, qui est un partenariat entre la CCCO, la Région et la commune, sur le site des Navarres et la plaine de l'Archevêque, dossier qui remonte à 2012 pour **50 000€**. Comme vous l'avez dit, les principales recettes d'investissement, ce sont les subventions, qui représentent **2 300 000€** : la Région : **1 800 000€**, le Conseil Général : **200 000€**, et l'Etat environ **300 000€**. On retrouve également la subvention du SMTD par rapport à la convention : **3 000 000€**, mais également comme vous l'avez dit, les nouveaux emprunts prévus dans le budget : **3 300 000€**. En 2014, l'endettement représentait 88 euros par habitant, sans ces emprunts. Bien sûr, il est vrai que deux emprunts se terminent en 2015 et 2016. Comme vous l'avez dit, cela vous donne « de l'air ». Voilà pour le budget d'investissement.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, qui lui s'équilibre à **13 000 000€**, l'excédent de fonctionnement 2014 représente **2 118 000€**. Pour rappel en 2013, c'était **2 377 000€** et en 2012, **2 700 000€**. L'auto-financement 2015 prévu à **1 192 000€** passe à **1 592 000€**, grâce, comme vous l'avez dit Monsieur Denis, à l'augmentation de la dotation de Solidarité Urbaine, de plus de 32%, soit **543 000€** en plus. Toutefois la dotation globale de fonctionnement, quant à elle, a diminué de 8%, ce qui fait **129 000€** en moins.

Ensuite, les charges du personnel restent stables à hauteur de 48% du budget, et les charges à caractère général à hauteur de 23%. Par contre, les subventions aux associations sont constantes à hauteur de **400 000€**. Mais il y a des variations pour 3 ou 4 associations. Leur dotation a été multipliée par deux ou quatre. Par contre, on s'aperçoit que le Secours Populaire, qui est quand même une association caritative, n'a aucune subvention. Je pense qu'il faudrait peut-être revoir ça, parce qu'il y a certaines associations qui ont vu le montant de leur subvention multiplié par deux voire quatre, il y a même une association qui est créée pour une manifestation d'une journée, elle perçoit **600€** de fonds de participation aux habitants, et **150€** de subvention. Tandis que le secours populaire, lui, travaille toute l'année pour les gens en difficulté sociale.

La remarque que je tiens à faire également concerne l'analyse des subventions : la commission des finances est une simple chambre d'enregistrement, parce que nous n'avons pas eu les documents, et j'ai l'impression que les subventions sont analysées auparavant. Pour terminer, je pense que vous n'avez pas oublié également l'étude FISAC pour le commerce et l'artisanat. C'était un dossier qui était échelonné sur trois ans, de 2014 à 2017. Le fonctionnement sur ces trois ans était de **123 000€**, et l'investissement de **1 207 000€** pour venir en aide au commerce local et à l'artisanat, et également aux services. J'en ai fini avec mes remarques et mes appréciations.»

Monsieur Denis : « Je ne peux qu'approuver ce que vous avez dit, vous avez répété tout ce que j'avais présenté. Au niveau des subventions, on a versé également versé **30 000€** de plus au CCAS, on est passé de **470 000€** à **500 000€**... Sinon, c'est correct. »

Monsieur le Maire : « Merci à Jean-Louis Chantreau de son analyse et de sa contribution. Je donne la parole à Jean-Michel Rémy. »

Monsieur Rémy : « Moi, je ne vais pas vous saouler, parce que je pense que des chiffres on en a entendu beaucoup. J'ai simplement quelques remarques : j'ai entendu que les dotations et participations de l'état avaient baissé d'un côté, augmenté de l'autre, globalement elles ont augmenté, je pense que sur ce coup là le gouvernement socialiste a bien bossé, notamment pour les communes qui sont en DSU, malgré ce que certains en ont dit. Maintenant j'ai quelques remarques sur notamment le versement transport, qui reste identique à ce qu'il était l'année dernière, puisque vous avez souvent pris les chiffres de l'année dernière, ce qui est un peu normal puisqu'il est destiné pour l'essentiel à payer le salaire des chauffeurs. Néanmoins, il me semble que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous faisiez semblant de ne pas le savoir, et vous fulminiez contre son coût. Aujourd'hui je ne vous ai pas entendu dire qu'il était trop cher, c'est bizarre... mais c'est une petite remarque. Autre petite remarque qui je pense va en faire bouger certains, le montant des indemnités des élus. Il est passé de **110 000€** en 2013 à **160 000€** au budget 2014, et **173 000€** au budget de 2015, mais on sait pourquoi... Je tiens simplement à le signaler. Tout à l'heure vous parliez monsieur Denis d'un budget volontariste. Excusez-moi de ne pas être d'accord avec vous sur ce coup là. Moi je trouve que c'est un budget qui n'a pas autant d'ambition que vous voulez bien le présenter. Vous poursuivez des actions qui ont été engagées, et vous ne pouvez plus aujourd'hui

nous dire que vous n'avez pas eu le temps de préparer VOTRE budget. Aujourd'hui nous allons juger VOTRE budget et non pas celui que vous n'aviez eu QUE quinze jours pour préparer. »

Monsieur Denis : « C'est vrai que nous terminons les énormes opérations qui ont été faites auparavant, lorsque ça, ce sera fini en fin d'année, on y verra plus clair et là on pourra agir à notre façon. Concédez-moi que ces opérations étaient énormes, pour la ville d'Aniche. »

Monsieur le Maire : « Merci à Jean-Louis Chantreau et Jean-Michel Rémy de leurs observations et contributions à donner leur éclairage sur ce projet de budget qu'on présente au nom de la majorité. Moi je dirais simplement qu'il n'y a aucune raison de rejeter ou démolir des projets d'investissements ou des programmes que j'ai votés, quand j'étais dans l'opposition, avec mes six collègues qui sont encore là. Je rappelle que dans l'opposition nous avons voté TOUS les budgets primitifs dans le précédent mandat, donc qui intégraient tous les programmes. Moi je suis heureux de peaufiner, de valider maintenant à la tête de cette nouvelle majorité ces programmes qui ont été initiés avec vous, avec nous, tous ensemble dans l'intérêt général. Jean-Louis a rappelé fort justement le montage judicieux qui a été fait avec le SMTD. On a planché un bon moment en commission des finances pour le comprendre et l'adopter. Les 4 000 000€, les 3 000 000€, les deux ans d'attente pour la TVA... aujourd'hui on le retrouve, on le traduit, c'est normal, c'est ça la continuité, c'est ça la cohésion dans le développement de cette ville qui est très fortement bouleversée par les travaux du BHNS que nous subissons avec les Anichois. Contrairement à ce qui a pu être dit, je pense qu'il y a quand même la trace de quelques actions et programmes novateurs et créatifs. Ce budget, pour une première année où on a passé beaucoup de temps à le préparer, pour moi il tient la route, il est équilibré. Je précise qu'avec le vote de ce budget, comme l'a dit Jean Claude Denis en le présentant tout à l'heure, il y aura bien sur l'adoption des taux d'imposition 2015, dont il a précisé et je confirme qu'ils n'augmentent pas pour la septième ou huitième année consécutive, taxe d'habitation maintenue à 24,59%, au taux de 2014 ; foncier bâti maintenu à 29,78% ; foncier non bâti maintenu au taux de 62,82%. Je sollicite donc votre vote. Monsieur Meurdesoif, vous souhaitez intervenir ? »

Monsieur Chantreau : « Si je puis me permettre Monsieur le Maire, les impôts n'augmentent pas pour la 10^{ème} année consécutive. »

Monsieur Meurdesoif : « Après la présentation du budget par l'adjoint aux finances, qui va certainement être bien évalué comme c'était promis l'an dernier puisque les adjoints devaient être évalués au bout d'un an, et après les remarques de Jean-Michel et de Jean-Louis Chantreau, permettez que j'apporte une explication sur le vote que nous allons exprimer. Sur le fond, ce budget (on ne dit pas primitif puisqu'il n'y a plus de supplémentaire) est la continuité des précédents, tant en fonctionnement -par exemple tout à l'heure Jean Louis l'a souligné, mais c'est important, en particulier le maintien des frais de personnel en dessous de la barre des 50% des frais de fonctionnement - qu'en investissement et vous conviendrez que vous avez repris une situation saine après une gestion maîtrisée de nos dépenses. D'ailleurs, si cela n'avait pas été le cas, certainement que les banques ne nous auraient pas prêté aussi facilement. Nous avons aussi d'agréables surprises puisque certaines dotations sont en nette progression ce qui favorisera notre auto financement. Sur le fond encore, nous constatons une mauvaise évaluation des coûts : Jean-Louis Chantreau a souligné le prix des bungalows et la sous-estimation du terrain synthétique. De notre point de vue, les sommes annoncées seront insuffisantes pour la réalisation du terrain synthétique. J'ajoute qu'il faut aussi noter que certaines de ces dépenses relèvent davantage du clientélisme que de la satisfaction des besoins réels. Sur la forme, en dépit de vos affirmations, Monsieur le Maire, vous disiez au conseil précédent : « Ne vous inquiétez pas, nous aurons encore deux voire trois réunions de la commission des finances avant le vote du budget », la Commission des finances ne s'est réunie qu'une seule fois pour découvrir un budget tout ficelé, sans échanges ni concertation. Evidemment je parle POUR les conseillers de notre groupe parce que je n'ose imaginer que vous ayez réservé le même sort aux membres de votre majorité ! Le vote du budget est l'acte politique le plus important dans un conseil municipal, vous l'avez souligné, et on comprendrait mal qu'il puisse se faire sans que les conseillers soient parfaitement éclairés. Compte-tenu qu'un budget n'est pas figé et qu'il est toujours possible de l'amender en cours d'exercice, nous souhaitons marquer notre volonté de voir s'améliorer la démocratie dans le fonctionnement de notre assemblée : c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas CONTRE ce budget, eu égard aussi à la participation des services et notamment du service financier, du moins nous l'espérons. Mais, comme il est loin de répondre à ce que nous attendions, notre groupe s'abstiendra. »

Monsieur Denis : « Ces propos m'étonnent un peu quand même. Il y a eu une commission des finances, une seule, d'accord. Mais on a justement choisi de ne pas voter le compte administratif et le compte de gestion, pour ne parler que du budget, pour limiter le nombre de chiffres dont on aurait à discuter. Et à cette commission, il y avait bien Monsieur Chantreau et Monsieur Rémy ? On a discuté sans problèmes... Je vous ai donné tous les chiffres que vous avez demandés, TOUS sans exception, je n'ai rien caché ! Tout ce que vous aviez à demander vous auriez pu le demander et je vous le donnais ! TOUT ! Je vous ai même proposé de venir au service financier pour voir le détail de certains chiffres très précis. Je m'étonne de vos propos ! Là, il y a quelque chose qui ne va pas ! C'était à la commission qu'il fallait dire ces choses-là pas aujourd'hui ! Effet d'annonce, Merci. »

Monsieur Fleurquin : « Je ne voulais pas intervenir mais je viens d'entendre le mot « clientélisme » et « subventions multipliées par trois voire quatre »... Je voudrais préciser, sans rentrer dans les détails, que notre procédure a été justement de tenter de rééquilibrer l'attribution des subventions en tenant compte de certains critères tel que le nombre d'adhérents etc. Si vous voulez des détails, on peut rentrer dans le détail : par exemple l'association qui a eu sa subvention quadruplée, avait 600€ pour 110 adhérents ! Voilà on est donc revenus à une subvention un peu plus normale. C'est tout ce que je voulais préciser. Merci. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur Denis pense toujours qu'on dit « qu'il cache quelque chose » mais on n'a jamais dit ça. C'est le fonctionnement des commissions que l'on souhaite revoir ! On ne dit pas que vous cachez quelque chose Monsieur Denis quand même ! Monsieur Fleurquin parle des subventions. On n'a eu aucun dossier préparatoire pour la réunion de commission, on n'a pas eu les fiches, et on ne connaît même pas les reports de trésorerie ou les déficits. »

Madame Carpentier : « Moi je voulais répondre par rapport au budget, aux propos que Monsieur Denis a tenus tout à l'heure : nous en tant qu'élus on a des projets, mais seulement pour justement garder ce budget équilibré, on est obligés d'attendre puisqu'il y a des projets en cours et des dépenses d'investissement en cours... Tant que ces dépenses d'investissement ne sont pas terminées, nos projets sont en attente, mais on en a des projets et des bons. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je ne voudrais pas croire qu'on favorise les associations humanitaires ou caritatives, une association par rapport à une autre... Sur la remarque « Secours Populaire Français », j'ai reçu en octobre la Présidente, je lui ai demandé de constituer un dossier règlementaire comme toutes les associations subventionnées ont fait, de mettre à jour les statuts, et de mettre à jour la composition du bureau au cours d'une Assemblée Générale. Je l'ai invitée à rencontrer les services pour l'aider à faire la logistique, la paperasse, les convocations... Elle ne l'a pas fait. Je l'ai vue il y a quinze jours, dans le bâtiment qu'elle partage avec les Restos du Cœur à l'occasion d'une distribution, je crois que c'était vendredi dernier, elle m'a dit qu'elle allait le faire, je l'ai prévenue que faute d'un dossier officialisé, actualisé, on ne pouvait pas verser la subvention. Rassurez-vous **600 €** on les a quelque part, lorsque cette dame aura régularisé. J'attends depuis octobre tout simplement. »

Il est précisé que le budget est voté :

-en fonctionnement par nature au niveau du chapitre

-en investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »

Auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995.

En investissement le budget s'équilibre à la somme de 14 197 380€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

16 : Remboursement d'emprunts : 569 080€

20 : Frais d'études : 45 540€

204 : subvention d'équipement versée à la CCCO pour étude de programmation urbaine : 12 000€

21 : Immobilisations corporelles (achat de terrains et immeubles confiés à l'établissement Public Foncier - plantations) : 1 331 725€ (dont délégation SMTD travaux paysagers 444 000€)

27 : Autres immobilisations financières (prêt au personnel) : 8 000€

020 : dépenses imprévues : 87 435€

040 : travaux en régie et subventions transférables : 26 320€
041 : Récupération des avances forfaitaires pour les travaux Quévy : 76 940€
Opérations d'Équipement : 12 040 340€ (dont délégation SMTD 3 624 450€ - Travaux FDAN 2 496 390€- Ecole Quévy : 2 248 440€)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 : Dotations fonds divers (FCTVA, Taxe Locale d'Équipement, Taxe d'aménagement) : 259 040€
13 : Subventions d'investissement : 5 460 430€ (dont 2 009 715€ pour école Quévy et 3 080 000€ pour délégation SMTD)
16 Emprunts : 4 800 000€ (1 500 000€ report emprunt CDC pour FDAN- 1 000 000€ Emprunt relais pour couvrir la TVA des travaux du SMTD - 2 300 000€ Emprunt 2015)
024 : Produit des cessions d'immobilisations : 80 700€
27 : Autres immobilisations financières (rbt prêt par le personnel) : 1 235€
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 218 425€ (28 : Amortissement des immobilisations : 207 035€ ; Intérêts capitalisés : 11 390€)
041 : Récupération des avances forfaitaires pour les travaux Quévy : 76 940€
021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 400 000€
1068 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 : 1 337 966,13€
001 : Excédent d'investissement reporté : 562 643,87€

En FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 12 994 428,79€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Charges à caractère général : 2 857 100€
012 : Charges de personnel : 5 942 650€
022 : dépenses imprévues : 255 053,70€
65 : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : 1 860 095€
66 : Charges financières : 427 525,09€
67 : Charges exceptionnelles : 33 580€ (bourses et prix, charges exceptionnelles, titres annulés sur exercices antérieurs, subventions aux personnes de droit privé dans le cadre du Fisac)
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 218 425€ (68 : dotations aux amortissements : 207 035€ et intérêts capitalisés : 11 390€)
023 : Virement à la section d'investissement : 1 400 000€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 : Produits des services du domaine : 348 655€
73 : Impôts et taxes : 5 061 059€
74 : Dotations, subventions, participations : 5 296 806€
75 : Autres produits de gestion courante : 112 545€
76 : Produits financiers : 70€
042 : Opérations d'ordre entre sections : 26 320€ (subventions transférées en investissement : 7 770€ et travaux en régie : 18 550€)
77 : Remboursement de sinistres : 3 445€
013 : Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : 27 245€
002 : Excédent reporté : 2 118 283,79€

Monsieur le Maire : « Puisque je pense que tout le monde est intervenu par sa contribution ou ses observations sur ce budget, je mets au vote le budget 2015, qui intègre le maintien des taux des impôts locaux, taxes d'habitation, fonciers bâtis et non bâtis. Je propose à l'assemblée le vote du budget 2015 tel qu'il a été étudié, commenté, et proposé. »

Adopté à l'unanimité des votants: **POUR** : 25 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

ABSTENTIONS : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

Monsieur le Maire : « Merci. Le budget est adopté avec une belle majorité, je remercie ceux et celles qui ont participé à son élaboration, aux discussions, aux arbitrages, et bien sûr au vote. »

7. TAUX D'IMPOSITION-EXERCICE 2015

Monsieur le Maire : « Je soumetts maintenant à l'assemblée le vote des taux des impôts locaux, fonciers bâtis et non bâtis, taxes d'habitation, tels qu'ils ont été présentés tout à l'heure. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2015 les taux d'imposition applicables en 2014 soit :

- Taxe d'habitation : **24,59%**
- Foncier Bâti : **29,78%**
- Foncier Non Bâti : **62,82%**

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

8. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH À ANICHE – ANNÉE 2015

Au regard du contrat d'association passé le 9/01/1982 entre le préfet, le mandataire du Chef de l'établissement et les personnes physiques responsables de la gestion de l'école Saint-Joseph à Aniche, les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Saint-Joseph représentent un caractère obligatoire pour la commune d'Aniche, uniquement pour les élèves résidant dans la commune.

Les dépenses sont calculées par élève et sont égales au coût moyen des dépenses de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public.

Le coût moyen d'un élève ayant fréquenté les classes des établissements publics d'enseignement primaire pour l'année 2014 s'élève à **477,97€**.

NB : participations antérieures

Année	2012	2013	2014
Prix de revient par élève enseignement public	498,18€	486,74€	500,41€
Nombre d'élèves concernés	93	81	81
Participation versée à Saint-Joseph	46 330,74€	39 425,94	40 533,21€

Monsieur le Maire : « Je rappelle que le contrat d'association passé avec le préfet implique que l'état prenne en charge le salaire des enseignants, que la contribution des parents des élèves permet de financer tout ce qui est péri ou para scolaire, la restauration, l'animation, les études, l'entretien des bâtiments, chauffage, électricité etc. La ville prend sa part dans le fonctionnement de l'école en versant ce qu'on appelle « un forfait communal » qui s'applique avec la règle du prix de revient de ce que coûte un élève de l'enseignement public. Ce prix est calculé avec les responsables comptables de l'enseignement diocésain qui analysent notre compte administratif, qui obtiennent éventuellement du comptable du trésor des informations complémentaires, qui voient nos services comptables et la Directrice Générale des Services, pour se mettre d'accord sur la détermination de ce prix de revient. Cette année il y a 79 élèves habitant Aniche qui fréquentent l'école élémentaire, la participation de la commune est donc versée sur la base de 79 élèves, c'est ce qui est versé régulièrement depuis plusieurs années.

Je vous propose donc de m'autoriser à verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique la somme de **37 759,63€** qui représente la participation de la commune d'Aniche au forfait communal pour 79 élèves habitant Aniche. Y a-t-il des observations ? Questions ? »

Madame Moroge : « Bien sûr, nous ne voterons pas cette délibération. D'ailleurs puisque c'est une dépense obligatoire, nous ne voyons plus trop l'intérêt de solliciter l'avis du conseil municipal. D'autre part ces dispositions, conséquences de l'accord Lang-Cloupet, sont purement scandaleuses à plus d'un titre :

1/ Seules les « communes-sièges » d'un établissement privé sous contrat y sont astreintes,

2/ Plus les commissions scolaires mettent en place des dispositifs dans l'enseignement public, plus la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées est élevée. Les parents anichoïses qui usent de leur liberté de choisir l'école de leurs enfants, paient donc deux fois la scolarité : par le versement des droits d'inscription, et par leurs impôts pour financer cette contribution. Qui plus est, quand dans nos écoles publiques les fournitures scolaires sont attribuées gratuitement aux familles, dans le privé les familles doivent encore les acheter. Evidemment un enfant est un enfant et ce n'est pas à lui de pâtir du choix de ses parents pour une forme de communautarisme, bien que pour certains, c'est sous l'égide de : « on ne se mélange pas ». C'est un bien mauvais début pour l'ouverture aux autres comme le prône pourtant l'Évangile dont ils prétendent se réclamer. Et également des destinations de financement choisis par ces établissements privés qui ne vont pas directement aux enfants, comme c'est le cas dans le public. Merci. Si cela vous fait rire... »

Madame La Spina : « Pour une catholique, je trouve que ce n'est pas fort. »

Madame Tanca : « Moi, je ne lui réponds pas, de toute façon elle est c..... ! »

Madame Moroge : « Vous avez oublié catholique, pratiquante, expédiée de l'Église d'Aniche par certains membres qui sont encore ici. Je suis pratiquante et sûre de ma foi, et moi je n'insulte personne. Je suis pour l'égalité des personnes.»

Madame La Spina : « ...Tu devrais avoir honte de dire que tu es pratiquante ! »

Monsieur Rémy : « Monsieur le Maire comme vous signaliez que vous aviez lors du précédent mandat voté à chaque fois **POUR** le versement, je ne varierai pas ma position et voterai donc **CONTRE** ce versement comme je l'ai fait lors du précédent mandat. »

Monsieur le Maire : « Tout le monde a pu s'exprimer, merci de vos contributions, remarques, observations. Je soumetts au vote cette question de la participation aux dépenses de fonctionnement de Saint Jo-. »

Adopté à la majorité : POUR : 24 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARCZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Anne DELABY.

CONTRE : 8 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

9. CONVENTIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

En vertu de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de **23 000€**, conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est allouée, l'association bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec les associations suivantes :

- Association Festive Culturelle Cinématographique, représentée par son président, qui bénéficie d'une subvention de **75 000€** (destinés notamment à financer les groupes et manifestations qui concernent la fête de Kopierre).
- Sporting Club Anichois, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de **28 000€**.
- Office Municipal des Sports, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de **28 000€**.
- Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative, représentée par son président, qui bénéficie d'un solde de subvention de **145 000€** (les actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Unique d'Agglomération étant incluses).

Monsieur le Maire : « C'est une démarche obligatoire, officielle, et je vous demande de m'autoriser à signer les conventions adéquates avec les représentants de ces associations. Etant entendu que si des élus participent à l'exécutif de ces associations, ils voudront bien ne pas participer au vote. Je mets aux voix cette délibération pour la signature de la convention d'usage. Y a-t-il des observations, questions, remarques ? »

Madame Moroge : « Cette convention relative à l'attribution d'un concours financier qui est au-dessus de **23 000€** est donc obligatoire pour toute association sous convention ? La participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée ... »

Monsieur le Maire : « ...On a voté Madame Moroge, on n'y revient plus, c'est voté, il n'y a plus de débats... »

Madame Moroge : « ... est au regard d'un contrat d'association dont la participation de la ville s'élève à **40 533,21€**. Serait-il possible d'avoir donc un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées par cette association, école associative, à l'objet de la subvention ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Oui Madame je suis membre du conseil d'établissement qui a été nouvellement constitué. Je crois même que la première réunion a lieu lundi, donc, les chiffres que je recueillerai en tant que Maire dans ce conseil d'établissement, je vous les communiquerai sans problèmes. Je vous remercie. »

Les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote (MM. Lemoine – Fleurquin - Bartoszek – Chantreau)

Adopté à l'unanimité : POUR : 28: M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Jean-Claude DENIS – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

10. OCTROI D'UN PRÊT À UN MEMBRE DU PERSONNEL TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu d'un membre du personnel, une demande de prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation sur la commune d'Aniche. Il lui demande de statuer sur l'opportunité de l'octroi d'un prêt d'un montant de **5 000** euros, remboursable en 10 ans au taux de 1% et de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

Monsieur le Maire : « C'est une mesure sociale à destination du personnel communal qui existe depuis très longtemps, que mon prédécesseur a souvent proposée, et que nous avons à l'unanimité votée, qui est une reconnaissance vis-à-vis du personnel, et qui en général comme c'était expliqué à l'époque, permet de boucler un financement voire de déclencher d'autres prêts plus importants, pour permettre à cet agent de pouvoir boucler son plan financier pour faire l'acquisition d'une maison à usage d'habitation. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

C. SERVICE URBANISME

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR 317 SITUÉE RUE LAUDEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux du TCSP, l'espace public (trottoirs, chaussées, parkings ...) fait l'objet d'un réaménagement et d'un alignement total et global.

Toutefois, il a été relevé qu'une parcelle située rue Laudeau, composant l'espace public (trottoirs et parkings), cadastrée section AR n°317 d'une superficie de 60 m² appartenait encore à la société Floralys 62 rue Saint Sulpice 59504 Douai cedex.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'acquérir cette parcelle afin qu'elle puisse être classée dans le domaine public de la commune. Le conseil d'administration de Floralys réuni le 05/02/2015, a accepté de céder à la commune d'Aniche, à l'euro symbolique, cette parcelle estimée à 15€ en date du 07/01/2015 par le Service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal qu'il accepte l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et qu'il l'autorise à signer tout document qui s'y rapporte.



Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU (proc. à Mme Bonnafil) – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 05 mars 2015 : Décision de signer un contrat de location d'un véhicule «ZOE » pour les services administratifs avec la Société DIAC Location pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mai 2015. La location comprend l'entretien et la location de la batterie moyennant une location mensuelle de **302,93 € TTC**.

Le 05 mars 2015 : Décision de signer un contrat de location d'un véhicule «KANGOO Z.E. » pour le Centre Technique Municipal avec la Société DIAC Location pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mai 2015. La location comprend l'entretien et la location de la batterie moyennant une location mensuelle de **345,23 € TTC**.

Monsieur le Maire : «Notre parc véhicules est vieillissant, on s'est séparé de trois véhicules qui avaient un âge certain, pour ne pas dire un certain âge, en tout cas plus de treize ans je crois. Notre mécanicien partira en retraite en fin d'année. Nous avons fait le pari écologique et stratégique de louer un véhicule électrique utilitaire, un Kangoo et une berline ZOE, que nous avons eue en prêt pendant une semaine. Renault fait vis-à-vis des collectivités locales que nous sommes, le geste de ne pas demander d'apport, et de nous faire payer simplement une location mensuelle qui intègre absolument tout, sauf une visite Contrôle Technique de **61,40€** chaque année, pour le contrôle de la partie électrique, thermique, du moteur. Ce sont des véhicules qui après l'essai pourraient satisfaire nos utilisateurs, et notamment par rapport aux faibles déplacements que nous faisons, puisqu'on a fait un relevé, un contremaître qui tourne beaucoup sur les différents chantiers, qui alimente le personnel, qui va voir l'exécution des tâches, qui conduit le personnel sur les chantiers, fait entre 21 et 27 kms par jour. Comme l'autonomie d'un véhicule électrique en berline, ou en utilitaire, qui, lorsqu'il est chargé, consomme plus, parce

qu'il est plus lourd, est de l'ordre de 95 à 130kms, ça nous permet une recharge une fois ou deux, par semaine, sur une prise de courant électrique classique. Nous verrons bien à l'usage, au bout d'un an, si ce pari technique, stratégique et écologique, agréé nos services qui, bien évidemment, ont été associés et ont été entendus sur leurs remarques lorsque nous avons eu ces véhicules en prêt pendant une semaine. »

Le 06 mars 2015 : Décision d'organiser une représentation théâtrale le samedi 14 mars 2015 à la salle Multimédia avec la compagnie l'Engrenage concernant le spectacle « Le voyageur sans bagage ». Le montant de la manifestation est fixé à **650 € TTC**.

Le 06 mars 2015 : Décision de fixer le tarif individuel d'entrée pour la pièce « Le voyageur sans bagage » à **3,50 €**

Le 12 mars 2015 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de **1 595,24€** transmis par la compagnie d'Assurances SMACL en règlement d'un dégât des eaux survenu à l'école maternelle Yvon-Fossé.

Le 02 avril 2015 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de **21 347,00€** transmis par la compagnie d'Assurances SMACL en règlement du solde de l'indemnité concernant l'incendie du bâtiment communal mis à disposition de l'association ADALA situé à Léo Lagrange.

Le 07 avril 2015 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de **3 288,04 €** transmis par la compagnie d'Assurances SMACL en règlement du solde de l'indemnité concernant l'incendie du bâtiment communal mis à disposition de l'association ADALA situé à Léo Lagrange.

Le 08 avril 2015 : Décision de confier à la S.A.S. Voyages Dupas Lebeda le lot n°1 Navettes diverses intra-muros pour un montant de **10 818,10 € TTC** pour la période au 01/09/2015 au 30/06/2016 et le lot n°2 Sorties pédagogiques des enfants des écoles maternelles et primaires, pour un montant de **5 826 € TTC** pour la période du 01/04/15 au 31/03/2016.

Le 08 avril 2015 : Décision de confier pour les années 2015 et 2016, les commandes de fournitures scolaires aux fournisseurs ci-après désignés :

- Lot N° 1 : « La Papeterie la Victoire » pour les fournitures scolaires et travaux manuels, dépense estimée entre **26 000 €** et **27 000 € TTC**
- Lot N° 2 : « La S.A. Wesco » pour le matériel didactique, dépense estimée entre **3000 €** et **4000 € TTC**
- Lot N°3 : La librairie « Le Furet du Nord » pour les manuels scolaires pour un montant estimé entre **6 000€** et **7 000 € TTC**
- Lot N° 4 : « S.A.S. – ABC LIVRES » pour les livres de bibliothèques et livres de prix pour un montant estimé entre **3 000 €** et **4 000 € TTC**
- Lot N° 5 : « Lire Demain SARL » pour les dictionnaires Hachette format livre de poche pour un montant estimé entre **800 €** et **1 000 € TTC**.

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, je rappelle aux élus qui ont voté le budget qu'il y a cinq exemplaires des documents qui devront recueillir leur signature. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur le Maire, excusez-moi pour revenir sur les décisions L- 2122-22, est-ce que l'on connaît le coût des véhicules électriques à l'achat ? Parce que là cela fait au bout de 36 mois la location nous coûte 10 905€ pour la ZOE et 12 430€ pour le Kangoo. »

Monsieur le Maire : « L'utilitaire fait **16 600€** de mémoire, avec une prime de l'ADEME de **3 000€**, et bien sûr la récupération de TVA à N+2 comme pour les entreprises si on achetait. »

Monsieur Chantreau : « Disons que quelque part avec la location on gagne sur la maintenance. »

Monsieur le Maire : « On peut, au bout d'un an, dénoncer (le loyer est calculé sur trois ans, mais on peut, comme dans toute location longue durée). On ne se serait peut-être pas engagés pour trois ans « ferme et fixe », s'il n'y avait pas la possibilité de sortir au bout d'un an. Sait-on jamais, on expérimente... »

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 19h35 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.